

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Annabelle Quénet
01 46 11 83 01
06 31 00 40 87
annabelle.quenet@andra.fr
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre et œuvrer et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Marie-Claude Dupuis quitte l'Andra et rejoint la RATP

Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra depuis 2005, finira son mandat à l'Andra dans les prochaines semaines pour rejoindre la RATP. François-Michel Gonnot, président du Conseil d'administration de l'Andra, a proposé au Gouvernement la candidature de Pierre-Marie Abadie, jusqu'à présent directeur de l'Énergie, pour lui succéder.

Durant les 9 années que Marie-Claude Dupuis a passées à l'Andra, l'Agence s'est profondément transformée sous le regard vigilant du Parlement, garant de la loi du 28 juin 2006, le contrôle de ses évaluateurs et avec le soutien de son Conseil d'administration présidé par François-Michel Gonnot. Ses effectifs et son budget annuel ont doublé pour atteindre 650 salariés et 300 millions d'Euros.

L'Andra est aujourd'hui une entreprise reconnue en France et dans le monde pour son expertise en matière de conseil, de gestion, de conception et de stockage de déchets radioactifs.

Débuté par le débat public de 2005/2006 sur les déchets radioactifs et terminé par le débat public sur le projet Cigéo, le mandat de Marie-Claude Dupuis aura été marqué par :

- Une avancée majeure pour le stockage géologique des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue qui est passé d'une phase de démonstration de faisabilité en 2005, en s'appuyant notamment sur le Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, au projet Cigéo, aujourd'hui en phase de conception industrielle.
- La relance du projet de stockage pour les déchets de faible activité à vie longue (projet FA-VL)
- L'exploitation industrielle des Centres de stockage de l'Aube et du Centre de la Manche reconnue comme exemplaire en matière de sécurité, sûreté et de protection de l'environnement.
- La création de la Commission des aides dans le domaine de la radioactivité (CNAR) qui a permis d'instaurer la gratuité de la collecte des objets radioactifs anciens détenus par les particuliers et la dépollution de sites historiques, tels que ceux situés à Gif-sur Yvette (91), Pargny-sur-Saulx (51) ou Ganagobie (04).
- Le développement des activités de l'Agence en amont du stockage, que ce soit pour l'entreposage, le tri-traitement et le contrôle des déchets, avec

notamment la construction de nouvelles installations et un programme de R&D qui couvre dorénavant tout ce champ d'actions au service d'une gestion optimisée des déchets radioactifs.

- La diffusion du savoir-faire de l'Andra à l'international tant au plan institutionnel et scientifique que commercial afin de promouvoir dans tous les pays une gestion sûre et responsable des déchets radioactifs.
- L'écoute et le dialogue ; dialogue social d'abord et dialogue avec les élus, les producteurs, la presse et le public.